

PHOT'AULNAY : RÈGLEMENT CONCOURS DES TROIS COLLÈGES 2026

Thème du concours : "Après les cours"

Date du concours Phot'Aulnay : Dimanche 01 février 2026

ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à tous les élèves individuels des collèges suivants :

- Le Collège de l'ouche des Carmes d'Aulnay de Saintonge (17470)
- Le Collège de la Trézence de Loulay (17330)
- Le Collège Marc Jeanjean de Matha (17160)

Seules les photos respectant pleinement le thème seront jugées.

ARTICLE 2 : NATURE DES ENVOIS

Une à deux photos par participant.

Les photos devront :

- être réalisés **par les élèves uniquement**.
- être accompagnées **du nom, prénom, classe et collège de l'élève**.
- nous être transmises, dans la meilleure qualité possible, par l'un des moyens suivants :
 - Référentes aux collèges : Oriane (Aulnay), Mme Sambou (Matha), Mme Metzger (Loulay)
 - Mail (photaulnay@proton.me)
 - Facebook (/PhotAulnay)
 - Instagram (/photaulnay)

LA DATE LIMITE DE DÉPÔT EST FIXÉE AU LUNDI 5 JANVIER 2026

Toute photo présentant ou mettant en scène des personnes sera sous la responsabilité de son auteur (et de ses représentants légaux), qui devra avoir requis les autorisations nécessaires.

En aucun cas, la responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée.

ARTICLE 3 : PRÉSÉLECTION

Seules 10 photos par collège seront sélectionnées pour participer au grand concours Phot'Aulnay.

Des présélections peuvent avoir lieu afin que chaque collège dispose de ces 10 photos. La date, l'organisation et la réglementation de ces présélections seront définies par le collège en question.

ARTICLE 4 : CLASSEMENT

Au total, 9 vainqueurs seront désignés :

- **3 prix Jury Phot'Aulnay** : le Jury Phot'Aulnay élira les trois meilleures photos.
- **3 prix du Collège** : Le Jury nommera la meilleure photo de chaque collège.
- **3 prix du Public** : le dimanche 01 Février 2025, lors de la manifestation PHOT'AULNAY, le public élira ses 3 photos préférées.

Aucun prix ne pourra être échangé ou réglé en espèces. Un seul prix par participant.

ARTICLE 5 : RÉSULTATS

Le jury, composé de professionnels et d'amateurs confirmés, effectuera la sélection des photos en fonction du respect du sujet, technique, cadrage, originalité soit 4 notes par photo. Leurs décisions seront sans appel.

Les gagnants seront avisés directement par leur collège ou le jour même de la remise des prix..

Les 9 prix d'une valeur totale non déterminée au 16/10/25 (La mise à jour des prix sera faite sur le site internet avant le 15 décembre 2025), seront attribués aux lauréats, accompagné d'un trophée.

ARTICLE 6 : ACCORD SUR LE RÈGLEMENT

Le dépôt d'une photo implique le plein accord de son auteur avec les conditions du présent règlement. Il implique également l'accord de son auteur sur l'utilisation, libre de droits, de sa photo par les organisateurs pour une exposition. Toute indication erronée sur l'identité de l'auteur, l'accord des personnes photographiées auront pour conséquence immédiate l'annulation pure et simple du prix éventuellement gagné par le participant, et ceci, sans préjudice d'une éventuelle action en dommage et intérêts.

Signature pour accord du présent règlement - Signature :

Fait le : à :